

221C0772  
FR0011675362-FS0269

13 avril 2021

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

<b>NEOEN</b>  (Euronext Paris)
--------------------------------------

Par courrier reçu le 13 avril 2021, la société par actions simplifiée Bpifrance Investissement<sup>1</sup> (27-31 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort cedex), agissant en qualité de société de gestion du FPCI ETI 2020, a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 9 avril 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NEOEN et détenir individuellement 5 016 112 actions NEOEN représentant autant de droits de vote, soit 4,69% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte de l'augmentation de capital de la société NEOEN<sup>3</sup>.

À cette occasion, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75007 Paris) n'a franchi directement et indirectement aucun seuil et détient, au 9 avril 2021, par l'intermédiaire des sociétés visées ci-dessous, 6 306 438 actions NEOEN représentant autant de droits de vote, soit 5,89% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions et droits de vote</b>	<b>% capital et droits de vote</b>
CDC (à titre direct)	21 060	0,02
CDC Croissance <sup>4</sup>	1 269 266	1,19
Bpifrance Investissement <sup>1</sup> (en sa qualité de société de gestion du fonds ETI 2020)	5 016 112	4,69
<b>Total CDC</b>	<b>6 306 438</b>	<b>5,89</b>

<sup>1</sup> Bpifrance Investissement SAS est contrôlée par Bpifrance Participations SA, elle-même contrôlée par Bpifrance (anciennement Bpifrance Financement), laquelle est contrôlée conjointement à 49,2% par la CDC et à 49,2% par l'EPIC Bpifrance.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 106 992 390 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>3</sup> Cf. notamment prospectus constitué (i) du document d'enregistrement universel approuvé par l'AMF le 28 avril 2020 sous le n° D.20-0386, (ii) du premier amendement audit document d'enregistrement universel approuvé par l'AMF le 15 mars 2021 sous le n° D.20-0386-A01 et (iii) d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus) approuvée par l'AMF le 15 mars 2021 sous le n° 21-067 et communiqué de la société NEOEN du 7 avril 2021.

<sup>4</sup> Contrôlée par la CDC.